

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 27 avril 2016 fixant la composition de la Commission nationale de recensement et de dépouillement des votes pour l'élection des représentants des collectivités territoriales au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

NOR : INTB1610669A

Le ministre de l'intérieur et le ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 84-346 du 10 mai 1984 modifié relatif au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale;

Vu l'arrêté du 4 mars 2016 fixant la date et les modalités d'organisation des élections pour le renouvellement des représentants des régions au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la commission nationale mentionnée à l'article 7 du décret du 10 mai 1984 et à l'article 2 de l'arrêté du 4 mars 2016 susvisés, à laquelle participe le directeur général des collectivités locales ou son représentant:

M. Arnaud TEYSSIER, inspecteur général de l'administration, président titulaire;

M. Éric FERRI, inspecteur de l'administration, suppléant;

M. Michel NEUGNOT, vice-président du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, membre titulaire;

M. Laurent BURCKEL, conseiller régional d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, membre suppléant.

Article 2

Le directeur général des collectivités locales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 27 avril 2016.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
B. DELSOL